



22/12/2015

Communiqué de presse

Naissance de KOSC : un nouvel opérateur pour le marché des entreprises est autorisé

Le consortium KOSC procède à l'acquisition du réseau Completel afin de devenir l'opérateur télécom alternatif de référence pour les opérateurs B to B en France.

L'Autorité de la concurrence vient de valider la cession par Numéricable-SFR* du réseau national Completel – l'ex-filiale dédiée aux entreprises de Numéricable – au consortium KOSC emmené par Yann de Prince, ancien fondateur-dirigeant de l'opérateur B2B réunionnais Mobius. Ce consortium est constitué d'investisseurs financiers et industriels, tous minoritaires, dont OVH, le leader européen du Cloud.

Le challenge de KOSC sera de dynamiser la concurrence, face notamment aux deux opérateurs historiques, aujourd'hui face à face, et d'apporter un service optimal sur tout le territoire. Le réseau national de fibre optique de KOSC se compose d'actifs de Completel. Il s'agit de plus de 20000 kilomètres et 750 répartiteurs DSL. Présent dans plus de 180 agglomérations réparties sur tout le territoire incluant toutes les capitales régionales, KOSC envisage de participer activement à libérer la puissance numérique des entreprises françaises où qu'elles se situent.

« Notre projet vise à animer un marché essentiel pour les entreprises françaises, un marché qui était devenu un duopole. Nous avons affaire à une clientèle exigeante qui réclame un service efficace et irréprochable. Notre objectif est d'apporter ce service alternatif de haute qualité et de haute disponibilité. Notre différenciation avec les autres acteurs se fera également sur le prix en proposant des offres attractives », précise Yann de Prince, qui occupera les fonctions de président de KOSC.

Avec son réseau français complet de fibres sur l'hexagone, KOSC ambitionne de devenir le troisième opérateur télécom sur le marché des réseaux fixes à haut débit des entreprises.

La marque commerciale de ce nouvel acteur ainsi que ses offres seront révélées début 2016.

**La vente de ce réseau figurait parmi les engagements pris par ALTICE dans le cadre du rachat de SFR*

Communiqué de l'Autorité de la concurrence du 22 décembre 2015